

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 juin 2025

Mis en ligne :
03 JUL. 2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 21
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, SECRANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent.

Monsieur LETENDRE Christophe est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 19

Délibération n°2025-074. COMMUNICATION : Fixation des tarifs pour les encarts publicitaires AMI

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission « Communication et numérique » du 30 juin 2025 ;

CONSIDERANT que le journal municipal est un bimestriel et est imprimé, en moyenne, à 3 150 exemplaires.

Les encarts publicitaires sont proposés en couleur sur un cahier de 8 pages inséré dans le journal d'informations municipales AMI, aux formats 1/8^e ou 1/4 de page.

La présence d'insertions publicitaires dans le journal municipal étant également une manière de soutenir l'activité économique et commerciale, la priorité sera donnée aux annonceurs dont le siège social est situé sur la commune.

Tarifs :

1°) Pour une parution identique dans les 6 numéros, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année, il a été décidé de maintenir les tarifs 2024 en 2025, soit :

Publicité à l'année (6 n°)	Annonceur TF		Annonceur extérieur	
	1/4 page	1/8 page	1/4 page	1/8 page
2024	263 €	173 €	509 €	340 €
2025	263 €	173 €	509 €	340 €

2°) Insertions publicitaires au numéro : possibles uniquement pour les annonceurs thoréfoléens, en couleur au format 1/8^{ème} ou 1/4 de page, sous réserve d'accord par le comité de rédaction et en fonction de la place disponible.

Publicité au n°	Annonceur TF	
	1/4 page	1/8 page
2024	88 €	60 €
2025	88 €	60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ DE VALIDER l'actualisation des tarifs telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

